

Arcis sur Aube, le 18 octobre 2016

Monsieur BONNEVILLE Philippe  
Professeur d'EPS  
Collège de la Voie Châtelaine

A

Madame, Monsieur les Médecins

**Objet :** information classe de neige – dossier médical

### Le collège

Le secrétariat de direction

Affaire suivie par  
Philippe BONNEVILLE

Téléphone  
03 25 37 85 52  
Fax  
03 25 37 00 12  
Mél.  
ce.0100665U@ac-reims.fr

13 rue de Brienne  
BP 25  
10 700 ARCIS SUR AUBE

Horaires d'ouverture au public :

7h45 à 17h00  
lundi, mardi, jeudi, vendredi  
7h45 à 12h00  
mercredi

Madame, Monsieur,

Un dossier médical vous est présenté par les familles qui ont un enfant inscrit pour un séjour en classe de neige à Arêches Beaufort.

Vous pouvez constater que nous vous demandons de « valider » un certain nombre de médicaments susceptibles d'être donnés à l'enfant concerné.

Pourquoi cette démarche ?

L'an dernier nous avons eu un cas délicat à traiter : une enfant se plaignait du ventre en fin de soirée. De violentes douleurs l'empêchaient de dormir. Malheureusement ce soir-là, la météo était exécrationnelle. La tempête de neige empêchait tout médecin local de monter au centre où nous logions. Nous avons alors alerté le SAMU d'Albertville de notre problème : dans l'incapacité de se déplacer aussi, le médecin de garde du SAMU nous avait conseillé de donner un certain nombre de médicaments à l'enfant. Or nous n'en avons pas d'avance d'une part, et d'autre part cela nous est interdit sans la délivrance d'une ordonnance.

Si nous avons eu un « fond de médicaments courants », nous aurions pu, sous couvert du médecin du SAMU (enregistrement de nos conversations), donner sans crainte (problème de responsabilité) à l'enfant de quoi la calmer pour passer la nuit en attendant de voir un médecin le lendemain.

Les limites de la démarche.

**En aucun cas il ne s'agit de se substituer au médecin ou faire de l'automédication :** il s'agit avant tout de pouvoir réagir vite et pour le confort des enfants qui nous sont confiés. Tout ce qui pourrait être donné à un enfant ne le serait qu'après un appel au centre 15 local pour prendre conseil. Dans la mesure du possible, nous faisons appel au médecin local mais le milieu étant parfois hostile, il est préférable d'être autonome en pareil cas.

Nous espérons que notre démarche obtiendra votre soutien et nous nous tenons à votre disposition pour de plus amples informations et pour recueillir vos remarques ou commentaires.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

BONNEVILLE Philippe